

Donc, quand on passe les cinq circonscriptions de l'est du Québec à travers le tamis des critères prévus dans le présent projet de loi, on va nécessairement en arriver à une décision qui va accélérer le dépeuplement et qui va nuire à la construction d'une nouvelle ruralité. Cette situation ne se vit pas seulement chez nous, elle se vit aussi dans toutes les régions du Canada et je pense qu'il y aurait intérêt à ce que le gouvernement soit sensible à cette réalité.

Donc, en conclusion, après avoir suivi ce projet de loi à plusieurs étapes, je pense que celui-ci devrait être défait, parce que le gouvernement n'a pas rempli le mandat qu'il devait se donner, c'est-à-dire d'assurer une carte électorale qui va contribuer à une représentation adéquate de tous les citoyens du pays et qui, en même temps, va être un outil pour permettre à la démocratie d'être plus vivante.

Là-dessus, en commentaire final, je dirais qu'il est très important de voir que les coûts encourus par nos outils démocratiques sont tout à fait normaux et c'est probablement le système le moins coûteux pour atteindre des résultats intéressants. Dans la situation actuelle, on aurait pu en arriver à un outil qui soit encore plus adéquat et je pense que le gouvernement aurait gagné à écouter les représentations en ce sens.

J'espère que les Québécois vont pouvoir voir très clairement que le Bloc, là-dessus, s'est rendu à la limite de son mandat, c'est-à-dire d'assurer la défense des intérêts du Québec, de respecter la décision qu'ils prendront lors du référendum. Qu'ils disent oui ou qu'ils disent non, ils auront eu des représentants ici qui leur auront assuré au maximum une représentation adéquate.

En étudiant la carte électorale, on peut aussi constater la double représentation des députés. Dans le travail quotidien du député, de façon très nette, il y a un dédoublement et des frais supplémentaires à l'État. Il y a là aussi une espèce de compétition malsaine entre les députés provinciaux et les députés fédéraux, ce qui ne contribue pas à l'efficacité du système. C'est, je pense, une des raisons assez importantes pour lesquelles les citoyens du Québec condamnent majoritairement le système fédéral actuel et ont essayé pendant 30 ans de le corriger, sauf que les démarches des dernières années ont bien prouvé que cela n'était pas possible et que la seule façon qu'ils avaient de débloquent la situation était de voter oui au référendum et, ainsi, de s'assurer le contrôle sur leur avenir.

[Traduction]

M. Harold Culbert (Carleton—Charlotte, Lib.): Monsieur le Président, j'ai écouté attentivement les remarques de mon collègue d'en face.

Je crois qu'il a dit qu'on fermait la porte au nez du Québec en n'acceptant pas d'emblée de donner à cette province 25 p. 100 des sièges à la Chambre des communes. Je suppose que beaucoup de Québécois et d'autres Canadiens pourraient considérer que les séparatistes du Québec qui proposent de se séparer du reste du Canada ferment la porte au nez des autres Canadiens.

Initiatives ministérielles

Nous sommes des adultes et nous devrions résoudre nos problèmes en discutant sérieusement et en partageant nos opinions et nos idées avec nos concitoyens de toutes les régions de notre beau pays. Il ne faut pas agir comme un enfant qui exige d'avoir droit à quatre ou cinq prises avant d'être retiré et qui, si on lui refuse, prend sa balle et son bâton et rentre chez lui.

• (1650)

Mon collègue d'en face a soulevé certaines des préoccupations qu'il a et que d'autres ont peut-être aussi. On pourrait probablement passer des jours et même des semaines à exprimer des préoccupations à caractère historique. Cependant, nous devons plutôt partir du point où nous sommes aujourd'hui et aller de l'avant. Nous ne pouvons pas aller de l'avant et atteindre nos buts lorsque nous devons nous préoccuper de référendum et de séparation. Ce qu'il nous faut vraiment faire, c'est nous asseoir ensemble pour négocier l'avenir de notre pays.

Je félicite mon collègue d'en face d'avoir proposé cela, et le fait que les bloquistes parlent du pourcentage de sièges que le Québec doit avoir à la Chambre des communes me porte à croire que, au fond, ils veulent continuer de faire partie du Canada et rester à la Chambre des communes.

[Français]

M. Crête: Monsieur le Président, je ne sais pas où le député a entendu que je faisais le choix de rester ici. Je pense que c'est assez évident par notre approche et par notre volonté d'aller au bout de notre mandat. Je pense que le nombre de fois où nous avons manifesté qu'on était souverainistes et qu'on a voulu que le Québec fasse ce choix-là, de façon démocratique, est assez évident.

Par contre, sur la question même du projet de loi actuel, il est assez intéressant de voir que ce n'est pas seulement l'opposition officielle à Ottawa qui demandait 25 p. 100. Le chef de l'opposition à l'Assemblée nationale du Québec, qui est le chef du Parti libéral du Québec, a proposé: «Que l'Assemblée nationale du Québec réitère l'objectif de maintenir une représentation québécoise d'au moins 25 p. 100 à la Chambre des communes du Canada et demande au gouvernement du Québec de faire des représentations en ce sens.»

Cela ressemble un peu au genre de consensus sur la question d'avoir la juridiction sur la main-d'oeuvre. C'est le genre d'opposition unanime qu'on a au Québec par rapport à cela, et c'est la majorité libérale qui a voté contre la représentation des 25 p. 100 ici; c'est le résultat qu'on va pouvoir garder.

L'opposition officielle à Québec dit la même chose que l'opposition officielle ici à ce sujet. Elle dit aussi que le gouvernement du Québec veut s'assurer de cette responsabilité, de cette partie-là de protection minimale. Je pense qu'il y a un consensus auquel la majorité libérale doit faire face.

Il faut se parler sérieusement et voir qu'on peut régler des problèmes. Mon père m'a raconté qu'avant ma naissance il y avait eu la question de la circonscription électorale. Quarante-vingt pour cent des Québécois ont voté contre et on leur a quand même imposé cette circonscription.